

PAIEMENT DES DROITS UNIVERSITAIRES

	Cocher votre choix	Droits en Euros
Etudiant(e)	☐ Boursier	Aucun frais
	☐ Non boursier	178 €

Paris, le

Signature de l'étudiant

INFORMATION

MOYEN DE PAIEMENT : le montant des droits universitaires ne peut être payé en espèces.
Veuillez respecter comme suit l'un des modes de paiement acceptés :

Mode de paiement	
En ligne	Sur notre plateforme
Chèque	- Au nom de l'agent comptable Sorbonne Université - Indiquer au verso du chèque le nom, prénom et n° étudiant(e)

La remise d'un chèque sans provision (ou opposition du paiement de ce chèque) pourra entraîner :

- L'interdiction de se présenter aux examens
- L'exclusion du fichier étudiant
- La suppression des prestations (Sécurité Sociale, mutuelle, bourse, bibliothèque, association sportive)
- Des poursuites judiciaires